

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

SESSION HIVER 2023

POL5185-20

FÉMINISME ET ANTIFÉMINISME

MARDI 14h à 17h

Professeur : Francis Dupuis-Déri

Disponibilité : Sur demande

Courriel : dupuis-deri.francis@uqam.ca

« L'histoire de l'opposition des hommes à l'émancipation des femmes est plus intéressante que l'histoire de l'émancipation des femmes elle-même. »
Virginia Woolf, *Une pièce à soi*.

« Le spectre politique est saturé d'antiféminisme, de la droite à la gauche, du libéralisme au conservatisme, de la réaction au progressisme. [...] Virtuellement, toutes les idéologies sont implicitement antiféministes, dans la mesure où les femmes sont sacrifiées à des objectifs supérieurs : l'objectif supérieur de la reproduction ; l'objectif supérieur du plaisir ; l'objectif supérieur d'une liberté antinomique à la liberté des femmes ; l'objectif supérieur de meilleures conditions pour les travailleurs et non pour les femmes ; l'objectif supérieur d'un ordre nouveau qui maintient l'exploitation sexuelle des femmes essentiellement intacte ; l'objectif supérieur d'un ordre ancien qui considère l'exploitation sexuelle des femmes comme un signe de stabilité sociale (les femmes à leur place, et tout va bien dans le monde). »
Andrea Dworkin, « Antifeminism », *Trivia*, 1983.



DESCRIPTION DU COURS

Présentation Le féminisme en tant que mouvement de la pensée et de l'action provoque régulièrement une réaction antiféministe. L'objectif du cours est d'offrir une connaissance de l'antiféminisme, soit de sa pensée (auteurs, idées, discours) et de ses pratiques (mobilisations collectives, organisations, institutions), ainsi que des outils analytiques et conceptuels nécessaires pour saisir la logique politique de l'antiféminisme sous ses diverses formes. Ce cours analysera la relation dynamique qu'entretiennent le féminisme et l'antiféminisme au fil de l'histoire, accordant une attention particulière à l'époque moderne et contemporaine et au contexte occidental. À noter que la réflexion proposée dans ce cours adopte une perspective féministe et propose donc une lecture critique de l'antiféminisme.

Objectifs Suite au cours, les personnes étudiantes devraient détenir : (1) une connaissance générale de l'histoire du féminisme en Occident ; (2) une connaissance historique, empirique, théorique et conceptuelle de l'antiféminisme en tant que pensée et force politiques, surtout en Occident ; (3) une connaissance générale des principaux thèmes et arguments de l'antiféminisme ; (4) une connaissance d'auteurs féministes ayant proposé des analyses de l'antiféminisme ; (5) une connaissance générale des cadres d'analyse et des concepts féministes disponibles pour analyser l'antiféminisme.

Disponibilité du professeur

- Le professeur reste en classe à la fin de chaque cours, selon la demande, pour répondre aux questions, apporter des précisions, poursuivre la discussion.
- Sur demande, le professeur est disponible pour des rencontres à son bureau à l'UQAM, par Zoom™ ou au téléphone.
- Les rendez-vous peuvent être pris en classe avant ou après le cours, ou par courriel.
- Quand vous écrivez un message au professeur, n'oubliez pas de mentionner le sigle du cours dans le titre du courriel ou dans le corps du message.
- À noter que le professeur ne s'engage pas à répondre aux courriels en moins de 24h (surtout les fins de semaine et au milieu de la nuit).

Format du cours : le cours se déroule en présence, en classe (le professeur ne partage pas ses notes de cours).

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT En raison de la taille du groupe, l'enseignement sera sous forme magistrale, mais certaines discussions en mini-groupes seront organisées au cours de la session et les personnes étudiantes sont fortement encouragées à intervenir pendant le cours. Les débats seront d'autant plus stimulants et dynamiques que les lectures obligatoires auront été lues à l'avance.

- ➔ Les lectures obligatoires ne seront pas nécessairement résumées par le professeur en classe.
- ➔ Ces lectures obligatoires participent de la formation et donc de la matière qui sera évaluée (quizz, examen).

Prise de notes (et écoute active) : la réussite des évaluations dépend grandement de la prise de notes pendant les séances (à noter que le professeur ne partage ni ses notes de cours, ni ses Power Points, qui servent d'appui à la matière présentée en classe) et même pendant vos lectures.

- Prendre des notes en classe participe d'une attitude d'écoute active, et vous aide à enregistrer et à retenir l'information.
- Voici une capsule d'aide à la prise de notes : <https://bire.uqam.ca/capsules/notes/>
- Voici le document d'accompagnement : https://vie-etudiante.uqam.ca/medias/fichiers/conseils-soutien/Prise_notes.pdf
- Voici une autre source de conseils pratiques : https://vie-etudiante.uqam.ca/upload/files/pdf/Guide_du_preneur_de_notes__janvier_2013.pdf
- Voici une étude dont les conclusions démontrent que la prise de notes à la main est plus efficace que par ordinateur : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/762205/prise-notes-efficace-main-ordinateur-etudes>
- Voici une perspective qui montre les avantages des deux méthodes : <https://www.groupe-igs.fr/actualites/prise-de-notes-ordinateur-ou-papier>
- Dans tous les cas, l'utilisation de l'ordinateur est nuisible à la concentration si vous consultez en même temps d'autres applications (médias sociaux, vos courriels, des sites webs, des films, etc.)

- Attention : quand vous utilisez votre ordinateur en classe pour consulter d'autres applications que celle utile à la simple prise de notes, cela déconcentre aussi les gens à côté et derrière vous — vous nuisez donc à l'apprentissage et à la réussite des autres.
- Par respect pour les autres, les téléphones cellulaires doivent être éteints pendant la classe.

Matériel requis : les textes à lire et autres matériels obligatoires sont disponibles sur Moodle.

Charge de travail hebdomadaire Les lectures obligatoires représentent 20 pages (environ) de lecture par semaine. Il s'agit soit de matériel premier, c'est-à-dire de textes féministes ou antiféministes, historiques ou contemporains, soit de textes théoriques et conceptuels féministes et des textes proposant des analyses de l'antiféminisme.

- ➔ À noter que les lectures obligatoires font partie de la formation et doivent être effectuées pour assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques du cours, ainsi que pour se préparer aux évaluations.
- ➔ Le travail de mi-session, qui consiste à analyser 4 textes antiféministes à la lumière de 4 textes d'analyses féministes, nécessitera évidemment plus de temps et d'énergie.

Activité additionnelle et volontaire : série de projections de films sur l'antiféminisme, les mardis après le cours

- ➔ Organisée par l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF)
- ➔ Chaque film sera suivi d'une discussion avec une invitée
- ➔ Ouvert au public

Programmation

- 14 novembre : *In nomine patris — Au nom du père*, Arte, 2015 (48 minutes).
- 21 novembre : *Bitch ! — Une incursion dans la manosphère*, TéléQuébec, 2019 (52 minutes).
- 28 novembre : *Je vous salue salope — La misogynie au temps du numérique*, La Ruelle, 2022 (80 minutes).
- 5 décembre : *Polytechnique*, Remstar (fiction), 2009 (1h17).

EXIGENCES — ÉVALUATIONS

Grille de conversion du département de science politique

90-100	A+
85-90	A
80-85	A-
77-80	B+
74-77	B
70-74	B-
67-70	C+
65-67	C
63-65	C-
61-63	D+
59-61	D
59 et moins	Échec

MODES D'ÉVALUATION Pour assurer une certaine variété, favoriser l'évaluation de compétences diverses, encourager l'apprentissage et la formation, répartir la charge de travail et fournir des résultats (notes) tout au long de la session, 4 modes distincts d'évaluation sont proposés (quizz en classe, fiches de lecture, analyse de textes antiféministes et examen en classe).

➔ TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REMIS EN CLASSE (VERSION IMPRIMÉE — PAPIER)

1) **Quizz sur les textes (lectures)** : 8 quizz portant sur les textes lors des séances identifiées par ** dans le plan de cours

- ➔ Format : 5 questions sous forme de choix de réponses ou « vrai ou faux » portant spécifiquement sur les textes
- ➔ Durée : 10 minutes au début de la séance
- ➔ Logique pédagogique et formative : (1) développer les capacités de lecture ; (2) compléter la formation en classe ; (3) approfondir la compréhension de certains enjeux ; (4) assurer une meilleure préparation aux discussions en classe ; (6) assurer la distribution de l'effort de travail au fil de la session.
- ➔ Pondération : 5 points/quizz pour un total de 40%

2) **Fiche de lecture** : 1 fiche portant sur un texte identifié par * dans le plan de cours

- ➔ Longueur : 1 page à simple interligne (police <Times new roman> 12 points)
- ➔ Plan de la fiche (diviser votre fiche par des sections identifiées par les sous-titres suivants) :
 - (1) sujet général : quel est le sujet principal du texte et quelle est l'approche ou les approches (une étude historique, une analyse de discours, une étude de terrain, etc.) [environ 3-4 lignes] ;
 - (2) thèse principale [environ 3-4 lignes] : qu'est-ce que l'auteure essaie de démontrer ?
 - (3) principaux arguments ou la démonstration [environ 15 lignes] ;
 - (4) un concept clef : fournir la définition d'un concept important pour le texte, en citant directement le texte ou dans vos propres mots [environ 2-3 lignes] ;
 - (5) votre évaluation de l'intérêt du texte, dans le cadre du cours et de la session [environ 4-5 lignes].
- ➔ Échéancier : à remettre en classe au tout début du cours auquel ce texte est associé (les fiches soumises après le début du cours au secrétariat, par courriel, glissées sous la porte du professeur ou remises dans son casier ne sont pas acceptées).
- ➔ Logique pédagogique et formative : (1) développer les capacités de lecture ; (2) compléter la formation en classe ; (3) approfondir la compréhension de certains enjeux ; (4) assurer une meilleure préparation aux discussions en classe ; (5) assurer la distribution de l'effort de travail au fil de la session.
- ➔ Pondération : 10 points/fiche pour un total de 10%.

Ce qui est évalué	Pondération
Partie 1 : sujet général	1
Partie 2 : thèse principale	2
Partie 3 : principaux arguments	4
Partie 4 : un concept clef	2
Partie 5 : évaluation	1
Normes [possibilité de perte de point]	[-1]
Français [possibilité de perte de point]	[-1]
TOTAL (par fiche)	10

3) **Travail de mi-session** : analyse de textes antiféministes

- ➔ Longueur : 1 page titre + 6 pages de texte (interligne 1,5)

Textes historiques et sociologiques à mobiliser pour construire l'analyse critique des textes antiféministes

- ➔ Mélissa Blais, « L'antiféminisme au Québec », *L'Encyclopédie canadienne*, 2014 [web].
- ➔ Mélissa Blais, « Effets des tactiques antiféministes auprès des institutions œuvrant contre les violences faites aux femmes », C. Bard, M. Blais, F. Dupuis-Déri (dir.), *Antiféminismes et masculinismes d'hier à aujourd'hui*, Paris, Presses universitaires de France, 2019, pp. 437-461.
- ➔ Francine Descarries, « L'antiféminisme "ordinaire" », *Recherches féministes*, vol. 18, no. 2, 2005, p. 137-151.
- ➔ Héloïse Michaud, « Rhétorique réactionnaire et antiféminisme en France : la controverse de l'écriture inclusive », *Politique et sociétés*, vol. 40, no. 1, 2021, pp. 3-211.

- À l'aide des outils théoriques et conceptuels dans ces deux textes, les personnes étudiantes doivent analyser, dans une même fiche synthèse, les textes de Pierre-Joseph Proudhon, Théodore Joran, Henri Bourassa et Éric Zemmour.

-Pierre-Joseph Proudhon, «Onzième étude : Amour et mariage (suite)», P-J Proudhon, *De la justice dans la révolution et dans l'Église*, Vol. IV, Paris, Fayard, 1990 [1860], p. 1944-1986.

-Henri Bourassa, «Le suffrage féminin», *Le Devoir*, 1918.

-Éric Zemmour, *Le Premier sexe*, Paris, Denoël, 2006, pp. 97-117.

-Robert Leroux, « Libre opinion : Les femmes et la carrière universitaires », *Le Devoir*, 7 mars 2003.

- Le travail consiste à rédiger : (1) une introduction d'environ 25 lignes pour présenter rapidement les éléments les plus importants des 4 textes antiféministes (les thèmes en commun ou les différences marquantes entre les textes) ; (2) une présentation des différents outils conceptuels des 4 textes d'analyse de l'antiféminisme (deux textes de Blais, Descarries, Michaud) [1 page]; (3) une analyse de chaque texte antiféministe à l'aide des outils d'analyses des 4 textes d'analyse féministe (deux textes de Blais, Descarries, Michaud) [4 pages] ; (4) conclusion d'environ 15 lignes.
 - Il est important de bien indiquer les références des textes utilisés, comme par ex. (Blais, 2019 : 441).
- ➔ Logique pédagogique et formative : (1) développer une capacité à mobiliser les théories et concepts féministes pour l'analyse des discours ; (2) acquérir une connaissance directe des arguments antiféministes historiques et contemporains ; (6) profiter du temps de la semaine de lecture pour effectuer le travail.

Ce qui est évalué	Pondération
Introduction : sujet général	3
Analyse des textes	10
Conclusion	2
Clarté du propos (style, structure)	5
Normes [possibilité de perte de point]	[-2]
Français [possibilité de perte de point]	[-2]
TOTAL	20

*À remettre en classe au tout début du cours le 31 octobre (retour de la semaine de lecture).

4) **Examen final en classe — 14 décembre** : répondre à 2 des 3 questions à développement (environ 3 pages par réponse)

- ➔ L'examen porte sur l'ensemble de la matière de la session vue en cours et dans les lectures obligatoires
- ➔ Matériel autorisé : uniquement une feuille de notes, recto-verso (feuille 8 ½ x 11).
- ➔ Logique pédagogique et formative : (1) encourager un retour sur la matière acquise depuis le début ; (2) favoriser un autre type de préparation et de travail intellectuel que les autres exercices effectués jusqu'ici ; (3) encourager la réflexion synthèse ; (5) offrir le choix de privilégier certains sujets (par le choix des questions) ; (6) dégager du temps en fin de session pour d'autres obligations (après les 3 heures d'examen en classe, c'est terminé !).

Réponses développement	Pondération
Introduction (présentation de problématique)	2
Développement-analyse	10
Référence aux textes obligatoires	3
TOTAL (par réponse)	15

→ Pondération : total 30%

RETARDS

Pour les fiches de lecture et pour l'analyse de textes, les retards ne seront pas acceptés par souci d'équité envers la classe, puisque le sujet aura été discuté en classe et qu'il pourra être estimé que la personne retardataire a bénéficié de cette discussion pour bonifier son travail. En cas de situation exceptionnelle, des accommodements sont possibles par une discussion avec le professeur, mais possiblement accompagnés d'une pénalité (-10% à -20% des points).

Attention : si un travail est remis en retard, le professeur ne s'engage pas à le corriger selon un calendrier précis : il faut donc éviter de remettre un travail en retard à quelques jours seulement d'une date à laquelle l'obtention de la note finale est particulièrement importante (par exemple pour un dossier d'inscription, un renouvellement de visa, une candidature pour une bourse, etc.).

DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE

Si vous pensez que l'évaluation reçue ne convient pas, vous pouvez demander au professeur de réviser votre travail, en le lui remettant accompagné d'un argumentaire expliquant pourquoi vous pensez mériter une note plus élevée.

AVERTISSEMENT : Les cours en études féministes peuvent parfois être déstabilisants, rappelant des expériences personnelles pénibles vécues ou que des proches ont vécu. Dans le cadre de ce cours qui porte sur les attaques antiféministes contre les féministes, les femmes et les minorités sexuelles et de genre, des sujets sensibles seront abordés lors de toutes les séances et dans les textes, y compris le contrôle du corps des femmes par les hommes, la violence masculine — y compris sexuelle — contre les femmes, la lesbophobie, la transphobie (en particulier la transmisogynie), mais aussi le racisme (en particulier antinoir et islamophobe), etc.

Il est donc important de s'exprimer avec respect lors des discussions en classe et de se rappeler qu'on ne connaît pas les expériences des autres personnes de la classe (il ne faut pas présupposer que les problématiques discutées en classe ne concernent pas les personnes de la classe et qu'elles ne surviennent qu'à l'extérieur du campus). Il faut aussi prendre en considération que certaines personnes dans la classe ont plus — ou moins — de familiarité avec les enjeux, les théories et les discours féministes (en raison, par exemple, de cours déjà suivis, d'un engagement militant, d'un travail dans le réseau féministe, etc.). Pour toutes ces raisons, il faut être à l'écoute et se respecter mutuellement, sans oublier que l'enseignement en grand groupe ne facilite pas nécessairement la fluidité des échanges.

Le professeur reste à la disposition des personnes étudiantes pour échanger et discuter sur ces enjeux sensibles (voir aussi des ressources indépendantes, plus bas).

Voir aussi : Mélissa Blais, Marie Soleil Chrétien, *Votre antiféminisme, nos répliques : de l'humour à l'affrontement physique*, Montréal, L'R des centres de femmes du Québec, 2018

→ <https://sac.uqam.ca/upload/files/Guidedautodefense.pdf>

Voir aussi : *Résistant-es : Contrer l'antiféminisme en milieu syndical*, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 2023.

→ https://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/03/FTQ-SAFES-GuideArgumentationFeministes_vPLANCHE.pdf

Ressources d'aide pédagogique et politique/psychologique

Si, au fil de la session, vous ressentez le besoin d'avoir de l'aide ou d'être orientée vers des ressources d'aide pour vous ou vos proches, voici quelques informations pertinentes :

- S.O.S. violence conjugale : 514-873-9010 (sos@sosviolenceconjugale.ca)
- Regroupement des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS):
<http://www.rqcalacs.qc.ca/>
Tél. : 514-529-5252

- Trêve pour Elles : <http://trevepourelles.org/wp/>
Tél. : 514-251-0323
- Mouvement contre le viol et l'inceste : <https://www.mcvicontreleviol.org/copie-de-nous-joindre>
Tél. : 514-278-9383
- Santé (avortement) : Centre de santé des femmes de Montréal : www.csfmontreal.qc.ca
- Centre de solidarité lesbienne : www.solidaritelesbienne.qc.ca
Tél. : 514-526-2452
- Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal : <https://www.cvasm.org/fr/services-ligne-telephonique/>
Numéro d'urgence: 1-888-933-9007
- Centre des femmes de l'UQAM (centredesfemmes@uqam.ca)
- Association étudiante en études féministes de l'UQAM (<http://www.aefuqam.org>)
- Association facultaire étudiante de science politique et droit de l'UQAM (AFESPED) : (afesped@courrier.uqam.ca) (afesped.org)
- Pour les étudiant-e-s autochtones : etudiants-autochtones@uqam.ca [<https://vie-etudiante.uqam.ca/etudiantautochtone/nouvelles-ressources.html#local-niska>]

D'autres ressources existent : n'hésitez pas à vous adresser au professeur, au besoin.

PLAN DU COURS

* = un texte pour lequel il faut remettre une fiche de lecture

** = une séance qui commence par un quiz sur la lecture

Semaine 1 [5 septembre] : Introduction

- Présentation du plan de cours (calendrier, thématiques, modalités d'évaluation)
- Quand l'antiféminisme cible les études féministes

Semaine 2 [12 septembre] : Concepts et définitions

- Définitions : suprématie mâle, patriarcat, phallocratie, machisme, misogynie, sexisme
- Antiféminisme : *backlash* & contre-mouvement
- Entente d'évaluation

Lecture : Micheline Dumont, « Cent ans d'antiféminisme », Mélissa Blais et als. (dir.), *Retour sur un attentat antiféministe : École Polytechnique, 6 décembre 1989*, Montréal, Remue-ménage, 2010, pp. 19-43.

Semaine 3 [19 septembre] : Histoire de l'antiféminisme

- Sortie du Moyen Âge
- « Renaissance » et l'exclusion de l'éducation
- Républicanisme et Droits de l'Homme et du citoyen
- GRILLE INTERPRÉTATIVE : l'« antiféminisme ordinaire » (Francine Descarrie)

**[quizz] : Ève-Marie Lampron, « “Liberté, fraternité, masculinité” : les discours masculinistes contemporains du Québec et la perception des femmes dans la France révolutionnaire », Mélissa Blais, Francis Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué*, Montréal, Remue-ménage, 2015 (2^e édition), pp. 69-90.

Semaine 4 [26 septembre] : Les Suffragettes face aux « antis »

- Le cas de la Grande-Bretagne
 - Présentation des suffragistes et des suffragettes
 - Les « antis » : leurs mobilisations et leurs arguments
- GRILLE INTERPRÉTATIVE : théorie des contre-mouvements

**[quizz] : Diane Lamoureux, Jacinthe Michaud, « Les parlementaires canadiens et le suffrage féminin : un aperçu

des débats », *Revue canadienne de science politique*, vol. 21, no. 2, 1988, pp. 319-329.

Semaine 5 [3 octobre] : Antiféminisme et socialisme

- Socialisme et antiféminisme
- Anarchisme et antiféminisme : Proudhon
- Agressions sexuelles et *backlash*
- Antiféminisme et anticommunisme ou antiprogressisme
- GRILLE EXPLICATIVE : « rhétorique réactionnaire » (Albert Hirschman)

*[Fiche de lecture] : Marlene Dixon, « L'antiféminisme de gauche » [version française], *Synthesis*, vol. 1, no. 4, 1977, environ 10 pages.

Semaine 6 [10 octobre] : Conservatisme et antiféminisme dans le monde : anti-choix et anti-genre

- États-Unis : « révolution conservatrice » et mouvement anti-choix (« pro-vie »)
- Le Vatican contre la « théorie du genre »
- Alliances antiféministes à l'ONU (années 1995)
- Russie et Ukraine : nationalismes réactionnaires
- GRILLE INTERPRÉTATIVE : *backlash*

**[quiz] Lecture : Danielle Magloire, « L'antiféminisme en Haïti », Sabine Lamour, Denyse Côté, Darline Alexis (dir.), *Déjouer le silence : contre-discours sur les femmes haïtiennes*, Montréal, Remue-ménage/Mémoire d'encrier/PressuniQ, 2018, pp. 199-212.

Semaine 7 [17 octobre] : Masculinisme : discours de « crise de la masculinité »

- Perspective histoire : les hommes toujours en crise ?
- La « crise de la masculinité » comme discours antiféministe
- Les thèmes du discours : séduction, suicide, éducation, divorce
- GRILLE INTERPRÉTATIVE : la « privation relative » (Ted Gurr)

Lecture : Francis Dupuis-Déri, « Le discours de la “crise de la masculinité” comme refus de l'égalité entre les sexes : histoire d'une rhétorique antiféministe », *Recherches féministes*, vol. 25, no. 1, 2012, pp. 89-109.

24 octobre — SEMAINE DE LECTURE

Semaine 8 [31 octobre] : Antiféminismes sur le web [fiche de lecture synthèse à remettre au début du cours]

- L'illusion de la nouveauté
- Quatre tendances : Droits des hommes (*men's rights*), *Men Going Their Own Way* (MGTOW), Artistes séducteurs (*pick-up artists*), Chastes involontaires (*involuntary celibates* ou *incels*)
- GRILLE INTERPRÉTATIVE : la « suprématie mâle »

Projection du vidéo : *Kreatur #13 : Antiféminisme en ligne : un mal bien réel*, Arte.tv, 2021

➔ <https://www.arte.tv/fr/videos/102190-003-A/kreatur-13/>

Semaine 9 [7 novembre] : Les attentats antiféministes

- Définition de « terrorisme »
- Polytechnique : « J'haï les féministes ! »
- Groupes de pères (exemple de l'Australie)
- Attentats anti-avortement
- Attentats des *Involuntary celibates* (Incels)
- GRILLE INTERPRÉTATIVE : « intersectionnalité des haines »
- Néo-nazisme et antiféminisme

**[quiz] : Lecture : Mélissa Blais, « Marc Lépine : héros ou martyr ? Le masculinisme et la tuerie de l'École polytechnique », Mélissa Blais, Francis Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué*, Montréal, Remue-ménage, 2015 (2^e édition), pp. 109-128.

Semaine 10 [14 novembre] : Croisements entre l'antiféminisme et le racisme : le cas des États-Unis

- XIXe siècle : droit de vote, racisme et Afro-américains proféministes
- XXe siècle : antiféminisme et « justice reproductive »
- Années 1960-1970 : « Matriarcat » afro-américain et réplique afro-féministe
- Années 1990-2000 : Masculinisme afro-américain et collectifs afro-américains antisexistes
- Les attaques contre l'intersectionnalité
- GRILLE INTERPRÉTATIVE : théorie de l'intersectionnalité

**[quizz] : Hélène Charlery, « Le patriarcat ou le féminisme noir », *Revue française d'études américaines*, no. 114, 2007, pp. 77-87.

Semaine 11 : [21 novembre] : Antiféminisme : hétérosexisme et homophobie

- Antiféminisme comme défense de l'hétérosexualité
- Antiféminisme et lesbophobie
- Les hommes trans et le féminisme
- GRILLE INTERPRÉTATIVE : « matrice hétérosexuelle » (Judith Butler)

**[quizz] : Christine Bard, « “Toutes des lesbiennes !” : antiféminisme et lesbophobie, une complicité à l'épreuve du temps », Line Chamberland, Caroline Désy, Lori Saint-Martin (dir.), *Féminismes et luttes contre l'homophobie : de l'apprentissage à la subversion des codes*, Les Cahiers de l'IREF, no. 7, 2016, pp. 7-21.

Semaine 12 [28 novembre] : Positions paradoxales : femmes antiféministes, hommes de « gauche » proféministes

- Des questions qui divisent les féministes
- Hypothèses explicatives des femmes antiféministes : « fausse conscience » et « haine de soi », alliance de classe, calcul matérialiste, « pod-féministes » et « postféminisme »
- Problèmes des hommes proféministes
- GRILLE INTERPRÉTATIVE : les « tirs amis » (Judith Taylor)

**[quiz] Lecture : Judith Taylor, « Les tactiques féministes confrontées aux “tirs amis” dans le mouvement des femmes en Irlande », *Politix*, no. 78, 2007, pp. 65-86.

Semaine 13 [5 décembre] : Effets de l'antiféminisme et féministes contre l'antiféminisme

- Les effets sur les organisations féministes
- L'antiféminisme d'État
- L'antiféminisme dans la vie privée
- GRILLE INTERPRÉTATIVE : le « cycle de la violence antiféministe »
- Mobilisations ponctuelles et permanentes contre l'antiféminisme
- Autodéfense dans la vie privée

**[quizz] Mélissa Blais, « Y a-t-il un cycle de violence antiféministe ? Les effets de l'antiféminisme selon les féministes québécoises », *Recherches féministes*, vol. 25, no. 1, 2012, pp. 127-149.

Semaine 14 [14 décembre] : examen final en classe

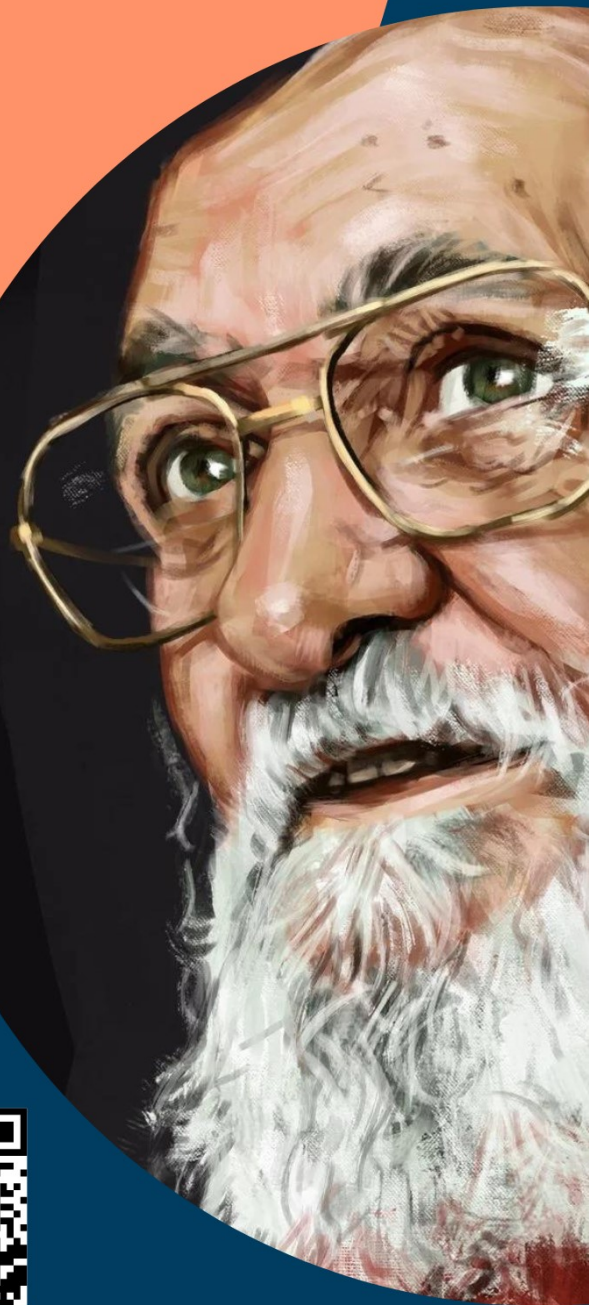
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*